



20210326-9

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 26 mars 2021**

Objet : Convention de partenariat avec le Musée d'arts de Nantes pour l'exposition « À la mode ! L'art de paraître au 18^e siècle » présentée au Musée d'arts de Nantes du 10 décembre 2021 au 13 mars 2022

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 SG 153 / 2012 DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer la convention liant le Musée d'arts de Nantes à l'établissement public Paris Musées, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : La recette totale (15 700 euros toutes taxes comprises) sera inscrite au budget de l'établissement public Paris Musées de l'exercice concerné.

Par déléation, la Directrice générale par intérim

Sonia Bayada